

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Grande aigrette

Egretta alba

PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe II (Conv. de Berne)
Annexe I Directive Oiseaux

LIVRE ROUGE

Non

DETERMINANTE ZNIEFF

Oui (en reproduction)



Photo : Aurélien Audevard

Généralités

DESCRIPTION

Envergure : 143-169 cm

Longueur : 85-100 cm

Très grande aigrette toute blanche. Les pattes sont noires et le bec jaune. Celui-ci devient entièrement noir en période nuptiale.

DISTRIBUTION

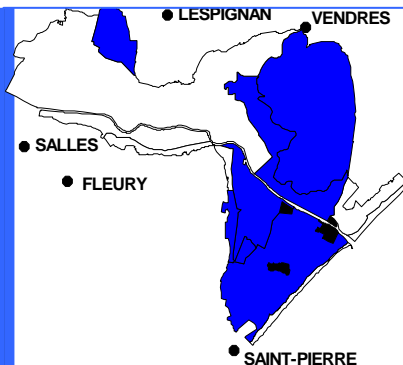
Languedoc-Roussillon : en hiver : Gard, Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales. Uniquement dans le Gard en reproduction

France : Reproduction en Camargue, Sologne et Loire-Atlantique. Hivernage dans le bassin méditerranéen, les grands lacs de Champagne, dans la Dombes, et en Brenne essentiellement.

ECOLOGIE

La Grande aigrette est une espèce piscivore qui s'installe pour nicher sur les étangs à grandes roselières généralement en compagnie de Hérons cendrés ou pourprés. Elle hiverne autour des grands lacs peu profonds sur lesquels elle bénéficie d'une grande quiétude. Les premiers migrateurs sont observés en juillet mais les effectifs culminent en octobre et novembre. A partir de fin novembre il ne reste que les hivernants sur les sites favorables.

ZPS Basse Plaine de l'Aude



HIVERNAGE

Les effectifs hivernants sont de l'ordre de 30 à 50 individus sur l'étang de Vendres et de Pissevaches.

Certains oiseaux sont observés très tardivement, mais il s'agit pour la plupart d'oiseaux immatures.

Une observation en 2004 de deux oiseaux en plumage nuptial (bec noir) au mois de mai sur l'étang de Vendres laisse supposer que l'espèce pourrait se reproduire un jour dans la colonie de Hérons pourprés de l'étang de Vendres.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

- Modification des régimes hydriques des étangs

CONSERVATION

Pour l'instant, il est difficile de définir un programme de conservation de l'espèce. Il ne s'agit pas d'une espèce prioritaire en terme d'actions.